

3. Il est d'usage dans toutes les parties du Canada et de l'empire britannique que les miliciens prennent part aux processions religieuses, avec la baïonnette au côté seulement, selon les règlements qui suivent: (a) Règlements et ordres royaux relatifs à la milice canadienne, paragraphe 1054.

Le ministère ayant appris que, en certains quartiers, la règle n'était pas bien comprise, la suivante a été émise:

(b) Lettre.

Ottawa, le 31 mai 1913.

De l'adjudant général de la milice canadienne aux officiers commandant les divisions et districts.

Port d'armes aux processions religieuses, etc.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire savoir par ordre que, dans diverses parties du pays, certains corps de milice, des sociétés de cadets et des membres de l'association civile de tir auxquels le gouvernement fournit des fusils, ont assisté à des processions ou autres réunions religieuses avec leurs armes.

2. La règle 1910 des ordres et règlements royaux autorise le port d'armes blanches dans des processions religieuses, mais il n'existe aucune autorisation d'y porter un fusil. L'arme à feu est absolument déplacée dans ces sortes de processions.

3. Il est à désirer que l'on avertisse ceux que cela concerne d'abandonner cette coutume.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé) : Victor A.-S. Williams,

Colonel adjudant général.

(c) Ordre à la milice.

Le port d'armes aux cérémonies religieuses, etc.

Avis est donné, pour l'information des intéressés, que le port d'armes, fournies par l'Etat, par certains corps de milice de bataillons scolaires et de sociétés civiles de tir aux cérémonies religieuses est contraire aux règlements militaires et doit cesser.

(Etat-major 214-14-38).

Le département n'a pas été informé que ces règlements ne sont pas loyalement observés.

#### CANAL DE SOULANGES.

M. SEGUIN demande:

1. Quel salaire est payé au gardien d'hiver, Wheelman, des écluses nos. 4 et 5 du canal de Soulanges?

2. Ce salaire a-t-il été changé depuis le 21 septembre 1911?

3. Pour quel motif ce salaire a-t-il été changé?

4. Le Gouvernement entend-il rétablir l'ancien salaire?

M. REID:

1. \$60 par mois quand il travaille.

2. Non.

3 et 4. Répondu sous le n° 1.

M. J. ARMSTRONG.

M. LEMIEUX demande:

1. J. H. Armstrong, commis dans le bureau de poste de Sherbrooke, a-t-il été destitué? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

2. Quand a-t-il été nommé dans le service?

[M. S. Hughes.]

M. PELLETIER:

1. Il n'y a au bureau de poste de Sherbrooke personne du nom de J. H. Armstrong.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

La Chambre adopte sans discussion les motions tendant à faire produire les pièces ci-après énumérées.

#### DEMANDES DE DOCUMENTS.

M. Chisholm (Inverness).—Sommaire faisant connaître quels sont les appointements de chacun des sous-ministres; combien de commis ou employés sont sous les ordres de chacun des sous-ministres, ou sur lesquels le sous-ministre est censé exercer sa surveillance; quels sont les appointements du commissaire des douanes, et depuis combien de temps il a été employé.

M. Delisle.—Relevé faisant connaître quels sont les maîtres de poste qui ont été destitués dans le comté de Portneuf depuis le mois de novembre 1900; combien il y a eu d'enquêtes, et quels sont les noms de ceux qui ont subi ces enquêtes.

M. Chisholm (Antigonish).—Copies de tous télégrammes, lettres, correspondance, obligations, garanties et autres documents et cautionnements concernant le renouvellement du contrat conclu avec George A. Stewart pour le transport des malles entre North-Lochaber et West-Lochaber, au mois de mai 1913, ou vers cette époque, la cancellation subséquente dudit renouvellement de contrat, et du contrat conclu avec Hugh D. Cameron pour ledit service.

M. Maclean (Halifax).—Copie de tous les documents, soumissions, correspondance, etc., se rapportant à l'approvisionnement du camp d'Aldershot en l'année 1913, de juin à octobre.

Maclean (Halifax).—Copie de tous les documents, avis, soumissions, contrats, etc., se rapportant à la fourniture de glace au camp militaire d'Aldershot (N.-E.), au cours de la saison de 1914.

M. Sinclair.—Copie de tous télégrammes et lettres reçus depuis le 1er avril 1912 par le ministre de la Milice et de la Défense de G. A. R. Rowlings, de Sydney (N.-E.), A. H. McDonald, de Sherbrooke (N.-E.), Jas. L. Hattie, de Caledonia (N.-E.), et A. J. Fulton, de Guysboro (N.-E.), concernant les gratifications payables aux volontaires qui ont servi lors des invasions feniennes, et des réponses aux dites lettres, s'il en est.

M. Emmerson.—Copie en double de tous les lettres adressés par G. A. R. Rowlings et J. S. Wells au ministre ou au ministre des Travaux publics depuis le 1er octobre 1911, au sujet de la construction d'un quai public à Cole-Harbor, comté de Guysboro (N.-E.), et de toutes réponses aux dits télégrammes et lettres.

M. Emmerson.—Copie en double de tous les baux, marchés, correspondance, décrets du conseil et autres documents se rapportant à l'énergie hydraulique ou aux privilèges se rattachant au barrage Stevens, connu sous le nom de "Stevens Dam", qui avait été construit sur la rivière Trent au village de Campbellford; aussi, copie en double d'un permis en rapport avec le dit barrage accordé à l'honorable James Cockburn et autres, et portant la date du 9 décembre 1869, et de toute la correspondance échangée avec le ministre de la Justice ainsi que des opinions émises par le dit ministre, à